

Baisse des dotations : consulter pour arbitrer

Brive-la-Gaillarde – Corrèze (48 719 habitants). À fiscalité constante, quel doit être le niveau de services que l'on doit proposer ? Cette question a motivé la consultation engagée auprès de la population.

Première ville en nombre d'habitants de la Corrèze, Brive-la-Gaillarde en compte près de 35 000 en âge de voter. C'est à eux que la nouvelle équipe municipale a décidé de s'adresser en vue de préparer le prochain budget. Chacun a reçu un questionnaire « Mes priorités pour ma ville », à retourner avant le 4 juillet (par courrier, en le déposant dans des lieux publics ou en le remplissant sur le site internet).

Élu maire en mars 2014, Frédéric Soulier estime n'avoir pas eu tant de choix que d'organiser cette consultation : « Je me suis engagé dans ma campagne pour ne pas augmenter les impôts. » Or, l'audit sur la situation financière de la ville (1), couplée aux baisses de dotations de l'État, « nous placent dans une impasse financière ». En résumé, il faut faire cinq millions d'euros d'économies. Selon ce rapide calcul « qu'un million d'économies donnera dix millions de capacité d'investissement », l'enjeu est « considérable » pour Frédéric Soulier.

Face à ceux qui l'accusent de fuir ses responsabilités – et pas seulement des membres de l'opposition mais également des habitants, surpris ou perplexes –, le maire affirme au contraire prendre celle d'une démarche « ni politicienne, ni futile mais utile : une démarche pédagogique sur l'utilisation de l'argent public, par rapport au service rendu ». « C'est un exercice à la fois de transparence externe, auprès de la population, et interne, avec les agents (2) », reprend Frédéric Soulier, persuadé qu'il faut « démonter le lego administratif et financier et en remonter un nouveau, moins coûteux ».



La consultation des Brivistes sera suivie d'un débat avec les acteurs socio-économiques puis des décisions par les élus.

En guise de transparence et de pédagogie, les habitants ont reçu en juin un *Brive Mag* spécial présentant tous les services de la ville (3) avec, en face, le détail de leurs coûts, voire les recettes des usagers et/ou subventions, impôts et autres recettes de fonctionnement. Le questionnaire s'appuie sur ce numéro spécial et invite les citoyens à désigner les dépenses qu'ils jugent « très prioritaire ».

Débat démocratique

Le questionnaire est anonyme, mais il précise outre le sexe, la situation professionnelle, matrimoniale, le quartier du répondant. « Cela va nous aider à com-

Les cinq étapes

- Juin 2015 : la population a reçu le questionnaire, à remplir avant le 4 juillet.
- Été : exploitation du questionnaire.
- 7 septembre : restitution publique des résultats
- Jusqu'en octobre : consultation des acteurs socio-économiques.
- Novembre/décembre : présentation du livre blanc, débat et vote en conseil municipal.
- Début 2016 : vote du budget.

prendre pourquoi tel quartier préfère tel équipement ou pas, car une ville n'est jamais uniforme », estime l' élu.

Cet été, une agence rennaise spécialisée dans les sondages a dépouillé l'ensemble des réponses. Près de 16,5 % de questionnaires ont été renvoyés. Une proportion que le maire ne veut pas qualifier, s'interdisant tout commentaire. De même, il ne veut pas porter de jugement sur les tendances qui en sortiront. Mesurant que ceux qui n'ont pas répondu veulent aussi dire quelque chose... C'est pourquoi il est prévu, une fois les résultats connus, début septembre, d'engager le débat avec les acteurs socio-économiques. Ces derniers ont déjà tous reçu un code pour déposer leur contribution sur le site de la consultation (4). Ce débat « d'experts » sera le second tamis. Fin 2015, un livre blanc présentera la synthèse de ces consultations. Ensuite, les élus reprendront seuls la main. Ce sera le troisième tamis, celui des politiques. À suivre dans nos colonnes...

Emmanuelle STROESSER

(1) En 2013, un rapport de la chambre régionale des comptes épingle « des niveaux de dépenses de fonctionnement comme d'équipement supérieurs aux moyennes nationales » et pointe le doublement de la dette entre 2008 et 2013.

(2) Également destinaires d'un questionnaire plus spécifique.

(3) Déplacements dans la ville, environnement et cadre de vie, la ville numérique, la sécurité au quotidien, la culture, le sport, la vie associative et locale, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, l'action sociale, l'école primaire et le temps périscolaire, le temps des vacances, jeunesse/étudiants.

(4) www.consultation.brive.fr

Ruralité : le soutien des Bistrots de pays

Lafare – Vaucluse (117 habitants). Le maire a fait appel au label Bistrot de pays pour faire revivre le cœur de son village.

Dans cette vallée encaissée, entre le Mont Ventoux et les Dentelles de Montmirail, la petite commune vauclusienne de Lafare cherchait depuis longtemps à faire revivre le cœur de son village et à resserrer les liens sociaux entre ses habitants. C'est alors que son maire, Jean-Paul Anres, a eu l'idée de faire appel au label Bistrot de pays.

« Pour offrir aux habitants un lieu de convivialité, j'ai eu l'idée, suivie par le conseil municipal, de créer un Bistrot de Pays. » De l'idée d'origine à sa réalisation, près de quatre années ont été nécessaires. Le plus complexe ? Le financement, bien sûr, puisque la commune a construit le bâti. « Le coût total avoisinant les 350 000 euros, nous avons fait appel à un prêt de 120 000 euros ; le restant a été apporté par différentes aides et subventions. » La commune est propriétaire des murs et loue son utilisation. Et si aujourd'hui il reste encore dix-sept années de remboursement, le loyer mensuel locatif devrait équilibrer l'opération.

Tenu par un couple dynamique depuis sa création en 2012, originaire du Vaucluse, le « Bistro de Lafare » offre une vue magnifique sur les Dentelles de Montmirail. Cuisine de terroir, aire de jeux, animations, le lieu est ouvert toute l'année. Étape de groupes, rendez-vous des anciens pour jouer aux cartes, etc., le bistrot réussit à conjuguer la fréquentation, avec la possibilité de servir jusqu'à 80 couverts, et le charme de la convivialité.

Cafés-restaurants multiservices, les bistrots ruraux font partie intégrante du



Jean-Paul Anres, maire de Lafare (à droite) et les deux responsables du bistrot.

patrimoine vivant de nos terroirs de France. Mais, sous l'effet de différents facteurs, ils ont tendance à disparaître. Diminution de la population et modification des comportements et des cadres de vie entraînent la fermeture progressive de ces lieux conviviaux.

Phase expérimentale

Devant ce constat, et face à ce déclin que certains pensaient inexorable, des hommes et des femmes ont souhaité réagir. C'est Bernard Reynal, un énergique corrèzien, qui a inventé le label dans les années 1990. Tout a débuté par une phase expérimentale sur le Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, puis par une période de déploiement, jusqu'en 2003. Enfin, à partir de cette date, est créée la Fédération nationale des bistrots de pays, qu'il préside ; elle est aujourd'hui forte de 250 établissements labellisés, répartis sur plus de 20 départe-

700 emplois directs sont générés par les 250 établissements labellisés.

La charte des Bistrots de Pays

Un Bistrot de Pays doit :

- Être situé dans une commune rurale de moins de 2 000 habitants.
- Constituer le dernier, ou l'un des derniers, commerce(s) du village.
- Être ouvert à l'année.
- Proposer des services non assurés par ailleurs dans le village : pains, tabacs, journaux, épicerie...
- Disposer de documents d'informations touristiques locales.
- Organiser des animations festives et culturelles.
- Promouvoir les produits du terroir.
- Proposer une restauration de type casse-croûte à toute heure, basée sur les produits régionaux.

Pour en savoir + : www.bistrotdepays.com

ments, et assurant des centaines d'animations festives et culturelles. Quant au chiffre d'affaire global du réseau, il est évalué à 25 millions d'euros, génère 700 emplois directs et de nombreux emplois saisonniers.

L'esprit du label Bistrot de pays s'est construit autour du soutien des bistrotiers indépendants ; ces bistrots s'engageant collectivement à respecter la charte qualité du label (voir encadré). En se démarquant volontairement du statut de franchise ou du guide de bonnes adresses, le label s'investit dans l'accompagnement. Actions de communication, de formation, et de mise en relation, il est aussi un porteur d'espoir pour ce secteur en souffrance et fragilisé.

Ce commerce de proximité indépendant peut offrir d'autres services comme l'hébergement ou l'épicerie. Il s'engage à constituer un point d'information touristique, un lieu d'animation festive et culturelle, et à appliquer des tarifs de restauration se situant dans la gamme moyenne de prix (moins de 25 €). Les bistrotiers promettent également une restauration sincère souvent empreinte de traditions familiales, mettant en valeur les produits et les recettes du cru.

Marie-Hélène LÉON